

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/AVR/041	<b>OBJET :</b>  VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2016
<u>Date du conseil municipal</u> 10/04/2017	
<u>Date de la convocation</u> 03/04/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 03/04/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÈRE, Rachida MOUALI.

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÈME, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÈRE

Étaient absents :

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2017-2421-2157 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
en 21 l'article 2017-2421-2157 du  
Date de télétransmission : 19/04/2017  
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération n°2016/AVR/044 en date du 4 avril 2016 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget principal pour l'exercice 2016 de la commune,

VU la délibération n°2017/AVR/040 de ce jour par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte de gestion du receveur municipal pour le budget principal pour l'année 2016,

VU l'avis de la commission des finances du 27 mars 2017,

Après en avoir délibéré (hors la présence de Monsieur le Maire), avec 27 voix Pour,

**ARTICLE 1 :**

PREND acte des résultats de l'exercice 2016 qui ressortent ainsi qu'il suit :

**Section de Fonctionnement:**

Recettes de Fonctionnement de l'exercice (A) : 14 051 517,61 €  
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (B) : 13 483 022,57 €  
Résultat antérieur (C) : + 1 551 095,72 €  
**Résultat 2016 (D=A-B+C) : + 2 119 590,76 €**

**Section d'investissement :**

Recettes d'Investissement de l'exercice (A) : 1 323 519,03 €  
Dépenses d'Investissement de l'exercice (B) : 1 558 673,39 €  
Résultat antérieur (C) : -313 985,38 €  
**Résultat 2016 (E=A-B+C) :- -549 139,74 €**

**Restes à réaliser 2016 :**

En recettes (A) : 88 849,77 €  
En dépenses (B) : 196 559,17 €  
**Solde des restes à réaliser (F=A-B) : -107 709,40 €**

**ARTICLE 2 :**

DECIDE d'approuver le compte administratif 2016 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170411-2017-AVR-041-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2017  
Date de réception préfecture : 19/04/2017